

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Anti-Fourmis à base de chrysanthème & géraniol - Aérosol 500 mL - BARBIOFOL500R - 3167770221763

Version n° : 01

Date d'émission : le 14-Janvier-2025

Date de révision : -

Date de la version remplacée: -

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial ou désignation du mélange** Anti-Fourmis à base de chrysanthème & géraniol - Aérosol 500 mL - BARBIOFOL500R - 3167770221763

**Numéro**

**d'enregistrement**

-

**Identifiant unique de formulation (UFI)**

6FC4-2459-E00G-G7AT

**Synonymes**

Aucun(e)(s).

**Numéro de la FDS**

FDS\_1122\_N

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Produit biocide (TP 18), destiné à un usage non professionnel (grand public).

**Utilisations déconseillées** À n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu. Ne pas dépasser les doses adéquates. Utilisations autres que l'utilisation recommandée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom de la société** COMPO France SAS

**Adresse** Zone Industrielle

25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

**Téléphone** 03 81 40 25 25

**adresse électronique** info@compo.fr

**Personne à contacter** info@compo.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Général pour l'UE** 112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

**Centre antipoison national** Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

## RUBRIQUE 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

### Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

#### Dangers physiques

Aérosols

Catégorie 1

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### Dangers pour l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme

Catégorie 2

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

**Contient :** Butane (<0,1 % butadiène), Propane

#### Pictogrammes de danger



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mentions de danger</b>	
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Mentions de mise en garde</b>	
<b>Prévention</b>	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas percer, ni brûler, même après usage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Intervention</b>	
<b>Stockage</b>	
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
<b>Élimination</b>	
P501	Eliminer le contenu/récepteur dans une déchetterie ou par un organisme agréé.
<b>Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette</b>	
EUH208 - Contient géraniol; (2E)-3,7-diméthylcta-2,6-dién-1-ol; Chrysanthemum cinerariaefolium, extrait de fleurs ouvertes et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu à l'aide de solvants hydrocarbonés. Peut produire une réaction allergique.	
<b>2.3. Autres dangers</b>	
Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Le mélange ne contient aucune substance inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 de REACH en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse. Le mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.	

## RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Butane (<0,1 % butadiène)	10 - < 25	106-97-8 203-448-7	01-2119474691-32	601-004-01-8	
<b>Classification :</b> Flam. Gas 1A;H220, Press. Gas;H280					
Propane	10 - < 25	74-98-6 200-827-9	01-2119486944-21	601-003-00-5	
<b>Classification :</b> Flam. Gas 1A;H220, Press. Gas;H280					
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, aromatiques < 2 %	2,5 - < 10		01-2119472146-39	-	
<b>Classification :</b> Flam. Liq. 3;H226, Asp. Tox. 1;H304, Aquatic Chronic 4;H413					
<b>Mention(s) de danger EUH066 supplémentaire(s) :</b>					
butoxyde de pipéronyle (ISO) ; éther de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle	0,1 - < 1	51-03-6 200-076-7	01-2119537431-46	604-096-00-0	
<b>Classification :</b> Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H335;H336, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410					
<b>Mention(s) de danger EUH066 supplémentaire(s) :</b>					
géraniol; (2E)-3,7-diméthylcta-2,6-dién-1-ol;	0,1 - < 1	106-24-1 203-377-1	-	603-241-00-5	
<b>Classification :</b> Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, Skin Sens. 1;H317					

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Chrysanthemum cinerariaefolium, extrait de fleurs ouvertes et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu à l'aide de solvants hydrocarbonés	0,1 - < 1	89997-63-7 289-699-3	-	-	

**Classification :** Acute Tox. 4;H302;(ATE: 500 mg/kg bw), Acute Tox. 4;H332;(ATE: 11 mg/l), Skin Sens. 1B;H317, Aquatic Acute 1;H400(M=100), Aquatic Chronic 1;H410(M=100)

#### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

M : facteur M

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique. Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

### RUBRIQUE 4. Premiers secours

**Informations générales** Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

**Inhalation**

Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

**Contact avec la peau**

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Contact avec les yeux**

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Ingestion**

Dans le cas improbable d'une ingestion, contacter un médecin ou un centre antipoison.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Étourdissements.

Appliquer un traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Aérosol extrêmement inflammable.

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés**

Poudre. Dioxyde de carbone (CO2). Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

**Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers des pompiers**

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets pour lutter contre l'incendie si nécessaire.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie**

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour éviter toute accumulation de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler. Les ruissellements d'eau peuvent nuire à l'environnement.

#### Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes**

Ne pas toucher les récipients endommagés ni la matière déversée à moins de porter les vêtements de protection appropriés.

<b>Pour les secouristes</b>	Tenir à l'écart le personnel superflu. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Avertir les autorités locales s'il est impossible de contenir des déversements significatifs. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Se reporter aux fiches de données de sécurité et/ou aux modes d'emploi joints. Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer la bonbonne vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Éviter que le produit arrive dans les égouts.
	Déversements importants : Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Pelleter l'absorbant usagé dans des fûts ou d'autres récipients appropriés. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.
	Déversements mineurs : Absorber les déversements avec une matière absorbante adéquate. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.
	Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Recueillir les matériaux dans des conteneurs appropriés et étiquetés en vue de leur récupération ou de leur élimination conformément aux réglementations locales.
<b>6.4. Référence à d'autres rubriques</b>	Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
<b>RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage</b>	
<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Récipient sous pression: ne pas percer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de pulvérisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation du produit ou attendre que la surface vaporisée soit totalement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à toute autre source d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Éviter toute exposition prolongée. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Porter un équipement de protection approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Les personnes susceptibles de réactions allergiques ne doivent pas manipuler ce produit.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Cette matière peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).
	Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée
	ANNEXE 1, PARTIE 1 Catégories de substances dangereuses Catégories de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 - P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES (Exigences relatives au seuil bas = 150 tonnes (net) ; Exigences relatives au seuil haut = 500 tonnes (net)) - E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique (Exigences relatives au seuil bas = 200 tonnes ; Exigences relatives au seuil haut = 500 tonnes)
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Reportez-vous à l'étiquette du produit. Suivre les directives industrielles en termes de bonnes pratiques.
<b>RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle</b>	
<b>8.1. Paramètres de contrôle</b>	
<b>Limites d'exposition professionnelle</b>	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
<b>Valeurs limites biologiques</b>	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
<b>Procédures de suivi recommandées</b>	Suivre les procédures standard de surveillance.
<b>Doses dérivées sans effet (DDSE)</b>	Non disponible.
<b>Concentrations prédictes sans effet (PNEC)</b>	Non disponible.
<b>8.2. Contrôles de l'exposition</b>	
<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Informations générales</b>	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	En général pour le grand public il n'est pas nécessaire. Éviter le contact avec les yeux. Pour usage industriel seulement. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. La protection oculaire doit être conforme à la norme EN 166.
<b>Protection de la peau</b>	Non nécessaire en général pour le grand public. Éviter le contact avec la peau. Se laver soigneusement après manipulation.
<b>- Protection des mains</b>	Pour usage industriel seulement. Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374. Type de gant recommandé : Latex naturel. Caoutchouc nitrile-butyle (NBR). Polychlorure de vinyle (PVC). Butylcaoutchouc.
<b>- Autres</b>	Non nécessaire en général pour le grand public. Pour usage industriel seulement. Chemise à manches longues et pantalon.
<b>Protection respiratoire</b>	Non nécessaire en général pour le grand public. Non nécessaire dans des conditions normales. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Pour usage industriel seulement. Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), porter un appareil respiratoire homologué. Suivre les recommandations pour le choix, l'utilisation, l'entretien et la maintenance conformément à EN 529.
<b>Risques thermiques</b>	Aucun requis dans des conditions normales.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Ne pas fumer pendant l'utilisation.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Informier les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Aérosol
<b>Couleur</b>	Blanche.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Inflammabilité</b>	Extrêmement inflammable.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>Limite d'explosivité inférieure (%)</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Limite d'explosivité – supérieure (%)</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Point d'éclair</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Température de décomposition</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>pH</b>	7 Neutre.
<b>Viscosité cinématique</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Soluble.
<b>Solubilité (autre)</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eaу) (valeur log)</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Pression de vapeur</b>	< 12 bar à 50 °C / ± 5 bar à 20 °C
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité</b>	750 kg/m <sup>3</sup>

<b>Densité relative</b>	0,75
<b>Densité de vapeur</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Caractéristiques des particules</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.

## 9.2. Autres informations

<b>9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique</b>	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.
--	--

## 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

### Mousse aérosol

<b>Durée de flamme</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
<b>Hauteur de flamme</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.

### Aérosol vaporisé, espace clos

<b>Densité de déflagration</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
--------------------------------	--

<b>Temps équivalent</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
-------------------------	--

<b>Distance d'inflammation du spray aérosol</b>	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
---	--

<b>COV</b>	324 g/l
------------	---------

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Ce produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition si le produit est stocké et appliqué conformément aux instructions.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Soleil. Chaleur. Contact avec des substances incompatibles. Éviter le gel.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts. Chlore. Fluor. Nitrates. Acides forts, bases et agents oxydants.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	En cas de combustion partielle, des fumées, des oxydes de carbone, des oxydes d'azote et d'autres produits de décomposition peuvent être libérés.

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

<b>Informations générales</b>	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.
-------------------------------	---

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	L'inhalation prolongée peut être nocive.
-------------------	--

<b>Contact avec la peau</b>	Le produit contient une petite quantité d'une substance allergène qui, chez les personnes prédisposées, peut provoquer une réaction allergique par contact avec la peau.
-----------------------------	--

<b>Contact avec les yeux</b>	Aucun effet indésirable par contact avec les yeux n'est attendu.
------------------------------	--

<b>Ingestion</b>	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'ingestion.
------------------	---

<b>Symptômes</b>	Étourdissements. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
------------------	---

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>Toxicité aiguë</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------	--

<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'essais</b>
-------------------	---------------	---------------------------

Butane (<0,1 % butadiène) (CAS 106-97-8)

### Aiguë

#### **Inhalation**

CL50	Rat	658 mg/l, 4 Heures
------	-----	--------------------

butoxyde de pipéronyle (ISO) ; éther de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (CAS 51-03-6)

### Aiguë

#### **Cutané**

DL50	Rat	> 2000 mg/kg
------	-----	--------------

#### **Inhalation**

#### *poussières/brouillard*

CL50	Rat	> 5,2 mg/l, 4 heures
------	-----	----------------------

#### **Orale**

DL50	Rat	> 2000 mg/kg
------	-----	--------------

Composants	Espèce	Résultats d'essais	
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, aromatiques < 2 %			
<b>Aiguë</b>			
<b>Cutané</b>			
DL50	Lapin	> 3,16 ml/kg	
<b>Inhalation</b>			
<i>Vapeur</i>			
CL50	Rat	> 4951 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures	
<b>Orale</b>			
DL50	Rat	> 15000 mg/kg	
Propane (CAS 74-98-6)			
<b>Aiguë</b>			
<b>Inhalation</b>			
<i>Gaz</i>			
CL50	Rat	> 80000 ppm, 15 Minutes	
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>		Le produit contient une petite quantité d'une substance allergène qui, chez les personnes prédisposées, peut provoquer une réaction allergique par contact avec la peau.	
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Cancérogénicité</b>		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>			
butoxyde de pipéronyle (ISO) ; éther de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (CAS 51-03-6)		3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Danger par aspiration</b>		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>		Aucune information disponible.	
<b>11.2. Informations sur les autres dangers</b>			
<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>		Ce mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien en ce qui concerne la santé humaine, conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.	
<b>Autres informations</b>		Aucun autre effet aigu ou chronique spécifique sur la santé n'est constaté.	
<b>RUBRIQUE 12. Informations écologiques</b>			
<b>12.1. Toxicité</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
Composants	Espèce	Résultats d'essais	
butoxyde de pipéronyle (ISO) ; éther de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (CAS 51-03-6)			
<b>Aquatique</b>			
Algues	CSEO	Pseudokirchneriella subcapitata	0,824 mg/l, 72 Heures
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, aromatiques < 2 %			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Algues	EL0	Pseudokirchneriella subcapitata	1000 mg/l, 72 heures
Crustacé	EL0	Daphnia magna	1000 mg/l, 48 heures

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Poisson	LL0	Oncorhynchus mykiss
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>		Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>		
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>		
Butane (<0,1 % butadiène) (CAS 106-97-8)	2,89	
butoxyde de pipéronyle (ISO) ; éther de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (CAS 51-03-6)	4,75	
géraniol; (2E)-3,7-diméthyocta-2,6-dién-1-ol; (CAS 106-24-1)	3,56	
<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>	Non disponible.	
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Aucune information disponible.	
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.	
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Le mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien en ce qui concerne l'environnement conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.	
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	Ce produit contient des composés organiques volatils qui peuvent contribuer à la création photochimique de l'ozone.	
<b>Potentiel de réchauffement planétaire selon l'annexe IV du règlement 517/2014/UE relatif aux gaz à effet de serre fluorés avec ses modifications</b>		
Butane (<0,1 % butadiène) (CAS 106-97-8)	4	
Propane (CAS 74-98-6)	3	

## RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets résiduaires</b>	Eliminer le produit/récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. Éliminer cette matière et son récipient de façon sécuritaire.
<b>Emballage contaminé</b>	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer le produit/récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé.
<b>Code des déchets UE</b>	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
<b>Informations / Méthodes d'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou broyer. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### ADR

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	AÉROSOLS inflammables
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
Classe	2.1
Danger subsidiaire	-
Label(s)	2.1
No. de danger (ADR)	Non affecté.
Code de restriction en tunnel	D
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

**RID**

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	AÉROSOLS inflammables
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
Classe	2.1
Danger subsidiaire	-
Label(s)	2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

**ADN**

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	AÉROSOLS inflammables
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
Classe	2.1
Danger subsidiaire	-
Label(s)	2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

**IATA**

<b>14.1. UN number</b>	UN1950
<b>14.2. UN proper shipping name</b>	Aerosols, flammable
<b>14.3. Transport hazard class(es)</b>	
Class	2.1
Subsidiary hazard	-
<b>14.4. Packing group</b>	-
<b>14.5. Environmental hazards</b>	Yes
ERG Code	10L
<b>14.6. Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**IMDG**

<b>14.1. UN number</b>	UN1950
<b>14.2. UN proper shipping name</b>	Aerosols, flammable
<b>14.3. Transport hazard class(es)</b>	
Class	2.1
Subsidiary hazard	-
<b>14.4. Packing group</b>	-
<b>14.5. Environmental hazards</b>	
Marine pollutant	Yes
EmS	F-D, S-U
<b>14.6. Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.

**Informations générales** Polluant marin réglementé par le code IMDG.

**RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations de l'UE**

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications – Les conditions de restriction données pour le numéro d'entrée associé doivent être prises en compte**

Butane (<0,1 % butadiène) (CAS 106-97-8)

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée**

Butane (<0,1 % butadiène) (CAS 106-97-8)

**Règlement 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs, annexe I, tel que modifié**

N'est pas listé.

**Règlement 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs, annexe II, tel que modifié**

N'est pas listé.

#### **Autres réglementations UE**

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

ANNEXE 1, PARTIE 1 Catégories de substances dangereuses

Catégories de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

- P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

- E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique

#### **Autres réglementations**

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

#### **Réglementations nationales**

Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit. Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

#### **Réglementations françaises**

Le produit contient une substance couverte par la nomenclature ICPE: 4320.

#### **INRS Tableaux de maladies professionnelles en France**

Non réglementé.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## **RUBRIQUE 16. Autres informations**

#### **Liste des abréviations**

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

CEN : Comité européen de normalisation.  
IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).  
IMDG : International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).  
OMI : Organisation maritime internationale.  
PBT : Persistante, bioaccumulable, toxique.  
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.  
VLEP: Valeurs limites d'exposition professionnelle.  
VME (Valeur Moyenne d'Exposition).  
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

## Références

### Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

### Texte intégral des mentions qui ne sont reproduites que partiellement aux rubriques 2 à 15

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité  
ECHA : Agence européenne des produits chimiques.

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

### Informations de formation

### Clause de non-responsabilité

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.  
COMPO France ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.